

GENEVIÈVE PAQUET

Avocate

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Laval, Québec, H7P 2P2

Téléphone : 514-972-8275 / Télécopieur : 514-352-6796

Courriel : genevieve.paquet.1@umontreal.ca

Le 20 août 2008

‘Par courrier électronique’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie

Tour de la Bourse, C.P. 001

800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255

Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3662-2008 (Phase II)
Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2008

Chère consœur,

La décision procédurale D-2008-050 de la Régie, concernant le déroulement de la phase 2 la demande mentionnée en rubrique, demandait aux intervenant de se rendre disponibles les « 21, 22 et 25 août 2008 et si nécessaire le 26 et 27 août 2008 ». La plaidoirie du GRAME est prévue pour le 28 août 2008.

La soussignée représente un autre client dans un procès fixé le 28 août 2008, ayant déjà débuté à la Cour du Québec du Palais de justice de Laval. Dans les circonstances, la soussignée apprécierait de pouvoir déposer la plaidoirie du GRAME par écrit, si le Distributeur gazier n'y voit pas d'inconvénient.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Vincent Regnault pour SCGM

cc. Les intervenants au dossier